

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4409>



Peillon décide de baisser le salaire des nouveaux profs

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Communiqués SNES-FSU -



Date de mise en ligne : lundi 10 juin 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Dans un contexte où la crise du recrutement des enseignants et des conseillers principaux d'éducation (CPE) ne fait de doute pour personne et où l'OCDE montre depuis de nombreuses années que les enseignants débutants français sont payés 10 % de moins que la moyenne des pays de l'OCDE, le ministre propose dans le cadre de sa réforme de la formation des enseignants de diminuer la rémunération brute des enseignants de 20 %.

En effet, un projet de décret soumis au Comité Technique Ministériel (CTM) du 17 juin prévoit que les enseignants et CPE débiteront leur carrière à 1 600 euros bruts au lieu des 2 000 euros actuels.

Pour le SNES-FSU, la décision de diminuer la rémunération des nouveaux enseignants si elle était confirmée par le ministre, irait à l'encontre des engagements du ministre lui-même et ne pourrait que conduire à une forte réaction de tous les personnels.

Nous exigeons que la rémunération des nouveaux enseignants au lieu d'être diminuée, soit élevée rapidement à la moyenne de l'OCDE, condition nécessaire pour permettre de lutter contre la crise de recrutement. Nous demandons au ministre de revoir sans délai son projet.

Dans le cadre des négociations catégorielles qui s'ouvriront dans le courant du mois, le SNES-FSU portera l'ambition d'une revalorisation des débuts de carrières, mais aussi de l'ensemble de la carrière des enseignants, CPE et Co-Psy.